

20/05/2019

Communiqué **DE PRESSE**



CPME71
SAÔNE-ET-LOIRE

Mouvements de protestation des auto-écoles et des taxis : la CPME plaide en faveur d'une concurrence sincère et loyale

La CPME est fondamentalement attachée à la liberté de la concurrence, sous réserve que celle-ci soit sincère et loyale.

« Les mêmes règles doivent s'appliquer indifféremment à tous les acteurs, explique Jean VIENT, président de la CPME 71, qu'il s'agisse de l'accès à la profession, des règles applicables en matière sociale ou d'exercice du métier. Ce qui, dans la pratique, déplore-t-il, n'est pas le cas aujourd'hui notamment en ce qui concerne les taxis et les VTC ».

« Par ailleurs, poursuit Jean VIENT, nous souhaitons, que l'on continue à prendre en compte les réalités territoriales. Passer l'agrément des auto-écoles du niveau départemental au niveau national s'inscrit exactement dans la logique inverse ».

La CPME plaide donc pour que l'on laisse aux acteurs traditionnels les moyens de s'adapter aux nouvelles réalités tout en maintenant leur proximité.